



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

6667^e séance

Mardi 22 novembre 2011, à 17 h 30
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-------------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Cabral | (Portugal) |
| <i>Membres :</i> | Afrique du Sud | M. Crowley |
| | Allemagne | M. Eick |
| | Bosnie-Herzégovine | M. Vukašinić |
| | Brésil | M. Fernandes |
| | Chine | M ^{me} Guo Xiaomei |
| | Colombie | M. Quintana |
| | États-Unis d'Amérique | M. Simonoff |
| | Fédération de Russie | M. Karev |
| | France | M ^{me} Le Fraper du Hellen |
| | Gabon | M. Messone |
| | Inde | M. Vinay Kumar |
| | Liban | M. Karanouh |
| | Nigéria | M. Amieyeofori |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . | M. McKell |

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice ([S/2011/452](#), [S/2011/453](#), [S/2011/454](#))

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2011/452, S/2011/453 et S/2011/454)

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que le Conseil est prêt à procéder à un huitième tour de scrutin? Je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Onanga (Gabon) et M^{me} Aguwa (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil doivent mettre une croix en regard du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Je rappelle aux membres du Conseil que seuls les candidats dont le nom figure sur le bulletin de vote sont éligibles et que tout bulletin de vote exprimant un vote en faveur de plus d'un candidat sera déclaré nul.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté, et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins de vote au Conseil de sécurité ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera à siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je viens d'être informé que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le décompte des suffrages au Conseil de sécurité va maintenant commencer. Les scrutateurs vont procéder au décompte des suffrages. Comme nous en sommes convenus lors de nos

consultations, les scrutateurs procéderont chacun, indépendamment l'un de l'autre, au décompte des suffrages. Je rappelle aux membres du Conseil que, conformément à la pratique établie, je dois attendre la fin du décompte à l'Assemblée générale avant d'annoncer les résultats du vote au Conseil de sécurité. Le Conseil reste en session.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| <i>Nombre de bulletins déposés :</i> | <i>15</i> |
| <i>Nombre de bulletins nuls :</i> | <i>0</i> |
| <i>Nombre de bulletins valables :</i> | <i>15</i> |
| <i>Nombre d'abstentions :</i> | <i>0</i> |
| <i>Majorité requise :</i> | <i>8</i> |
| <i>Nombre de voix obtenues :</i> | |
| M. Abdul G. Koroma | 8 |
| M ^{me} Julia Sebutinde | 7 |

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 66^e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire cinq membres de la Cour internationale de Justice, la candidate suivante a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale : M^{me} Julia Sebutinde. »

Par conséquent, aucun candidat n'a obtenu la majorité requise au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Comme moins de cinq candidats ont réuni la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, le Conseil va procéder à un neuvième tour de scrutin pour pourvoir le siège resté vacant, conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour. Je viens toutefois d'être informé par le Président de l'Assemblée générale qu'en raison de l'heure tardive, l'Assemblée générale va lever sa séance et qu'un neuvième tour de scrutin sera programmé à une date qui sera communiquée ultérieurement. Puis-je proposer que le Conseil de sécurité suive la même procédure?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures.